

Strasbourg, le - 8 FEV. 2019

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Alors que d'autres villes ont fait le choix de passer, parfois sans concertation, aux quatre jours par semaine et que d'autres ont conservé le statu quo des 4,5 jours, j'ai souhaité que nous prenions le temps d'une large consultation.

Celle-ci a été très suivie et a donné des résultats très équilibrés, et nous avons imaginé, à partir de ses enseignements, une solution qui consistait à privilégier le travail scolaire le matin, avec 5 matinées et 3 après-midis d'école, et un après-midi réservé à des activités éducatives.

Nous avons proposé ce scénario aux conseils d'école, et force est de constater qu'il n'a pas recueilli l'assentiment de la majorité de ceux-ci. Sur 106 conseils d'école, 11 ont adopté la proposition que nous leur faisons.

Certes, nous avons une pression réelle des parents d'élèves et de leurs associations, mais la règle est de consulter les conseils d'école et je dois respecter la position majoritaire de ceux-ci. C'est pourquoi, après discussion et concertation avec les organisations syndicales du personnel enseignant, je propose un retour à la semaine de 4 jours.

Je souhaite néanmoins, et sur la suggestion d'organisations d'enseignants, considérant que des journées trop longues ne sont pas favorables à l'apprentissage des enfants, proposer que les conseils d'école examinent très rapidement deux modalités d'organisation de ces 4 jours et prennent position sur l'un ou l'autre scénario.

L'alternative :

- 4 journées de 6 heures, sur 36 semaines (*8h30/12h et 14h-16h30*),
- 4 journées de 5h45 (*8h30/12h et 14h/16h15*), sur 36 semaines, avec 6,5 jours à répartir sur les vacances d'automne et/ou de février à hauteur de 2 jours, et certains mercredis travaillés lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine.

Pour 2019/2020, les vacances d'automne démarreraient le mardi 22 octobre au soir au lieu du vendredi 19 octobre.

Les mercredis suivants seraient travaillés :

- o Mercredi 13 novembre 2019 matin (*semaine du lundi 11 novembre*)
- o Mercredi 8 avril 2020 journée (*semaine du vendredi saint*)
- o Mercredi 29 avril 2020 journée (*semaine du vendredi 1er mai*)
- o Mercredi 6 mai 2020 journée (*semaine du vendredi 8 mai*)
- o Mercredi 3 juin 2020 (*semaine du lundi de Pentecôte*)

... / ...

Je vous remercie de bien vouloir organiser un conseil d'école d'ici au 20 mars 2019 afin que parents et enseignants puissent se prononcer définitivement sur le sujet.

La modalité d'organisation choisie par la majorité des conseils d'école s'appliquera à l'ensemble des écoles à la rentrée prochaine. Toutefois, les écoles favorables à la proposition initiale des 5 matinées avec un après-midi libéré pourront, si elles le souhaitent, la mettre en œuvre.

En tout état de cause, un accueil des enfants sera proposé le mercredi matin (en accueil de loisirs maternel municipal et organisé par les associations pour les élémentaires).

Ces deux modalités d'organisation entraînent la suppression des financements de l'Etat pour les ateliers éducatifs. Afin de poursuivre la tradition éducative de Strasbourg, la Ville étudie actuellement leur éventuel maintien dans les quartiers prioritaires (REP, REP+ et QPV), l'après-midi, après l'école. Un dispositif d'aide aux devoirs le mercredi matin est également à la réflexion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Roland RIES

MESDAMES ET MESSIEURS
LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES ECOLES
DE LA VILLE DE STRASBOURG